



LES ACTIONS COLLECTIVES TRANSNATIONALES

Il a souvent été avancé que les organisations syndicales des pays de l'Union européenne n'avaient, dans les années 1950 et 1960, pas pris la juste mesure de la construction européenne. Qu'elles avaient cru pouvoir continuer à limiter leur organisation, leurs revendications, leurs actions à la seule dimension nationale. Les difficultés à créer, dans les années 1960, une structure syndicale européenne représentative, à savoir la Confédération européenne des syndicats, souligne sans doute ce fait.

Auparavant, les confédérations syndicales nationales pensaient pouvoir influencer le processus de construction européenne en agissant, et en faisant pression, sur leur gouvernement (et sur les représentants de celui-ci au Conseil de l'Union européenne). Assez rapidement, il est apparu que ce type d'action, pour important qu'il soit, ne suffisait pas. Avec l'achèvement du marché unique européen et son cortège de délocalisations, puis plus encore avec la perspective de l'union monétaire, la nécessité de mener des actions transnationales s'est faite sentir de manière de plus en plus pressante. Ces actions ont pris, au cours des dernières années, diverses formes : actions collectives, coordinations syndicales transfrontalières, coordinations des négociations collectives, renforcement des actions sectorielles, etc. (cf. fiches n° 29-38).

Au sein d'entreprises multinationales, quelques tentatives d'actions collectives transnationales ont été menées (par exemple la grève européenne de Renault pour soutenir les travailleurs de l'usine belge de Vilvorde), mais de très nombreux obstacles – y compris juridiques – empêchent actuellement un vrai développement de ce type d'action. Par exemple, les grèves de solidarité sont interdites dans certains pays de l'UE. Par ailleurs, il

n'est pas toujours évident de sensibiliser un travailleur belge ou français aux conditions de travail de l'un de ses homologues roumains ou bulgare... et inversement. De plus en plus, les différents sites de production d'une même entreprise multinationale sont mis en concurrence ; une concurrence qui crée un contexte peu favorable à une solidarité transnationale spontanée dans le travail.

Droits syndicaux transnationaux

Depuis longtemps, pourtant, la Confédération européenne des syndicats (CES) réclame l'incorporation dans le traité de droits syndicaux transnationaux, dont celui d'organiser des mouvements de solidarité ou de sympathie (1). Du côté syndical, en effet, on estime généralement que le droit légal des travailleurs à mener une action collective transnationale est le pendant logique d'une liberté de mouvement transnational du capital. Pourtant, sur le plan juridique, la situation est on ne peut plus confuse.

Il faut tout d'abord souligner la distinction entre actions revendicatives primaires et secondaires. Les actions revendicatives internationales sont « primaires » si elles ont lieu simultanément dans différents pays pour revendiquer une chose précise ; elles sont « secondaires » si elles sont entreprises dans

un ou plusieurs pays pour soutenir une action primaire menée ailleurs. Il s'agit alors d'actions de solidarité. Selon l'étude citée ci-dessus, les instruments internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ne comportent aucune disposition mentionnant explicitement un droit de mener des actions collectives primaires ou secondaires au niveau international.

Au niveau européen, plusieurs textes font référence au droit à mener des actions collectives, mais aucun n'évoque explicitement l'action de solidarité. Des tentatives législatives ont été menées, notamment au Parlement européen, pour faire référence à ce type d'action, mais sans succès. De manière générale, l'UE reconnaît donc le droit d'action collective mais restreint ce droit en le subordonnant à des obligations et/ou des conditions définies au niveau national. Cela revient *de facto* à sectionner les revendications syndicales dans l'UE en autant de pays membres concernés, et ce, au sein de ce qu'on appelle un marché intérieur où circulent librement les personnes, les travailleurs, les services et les capitaux... Inutile de préciser qu'une telle situation est jugée totalement déséquilibrée par de nombreux observateurs, qui estiment que l'Europe ne peut en rester là. Comme le note Stefan Clauwaert, « peut-être une action syndicale transnationale réussie – dans toutes ses formes possibles – déclencherait-elle un jour le débat ? » L'hypothèse, théorique, d'une grève générale européenne accroîtrait en tout cas considérablement le pouvoir de négociations des syndicats européens face à des employeurs qui, eux, ont européanisé leurs stratégies d'investissement depuis longtemps déjà.

Euromanifestations

Faute de « grèves européennes », on a assisté, à partir des années 1990, à une multiplication des « mobilisations » transnationales visant à revendiquer la construction d'une Europe plus sociale. Ces mobilisations ont eu le mérite de montrer aux institutions européennes qu'il était possible de rassembler des dizaines voire des centaines de milliers de manifestants sur des questions précises, parfois très techniques, par exemple la fameuse directive Bolkestein. Elles ont également per-

mis de sensibiliser les travailleurs aux politiques européennes, lesquelles sont de plus en plus déterminantes dans la vie politique nationale. Ainsi, les 17 000 euro-manifestants d'octobre 1989 à Bruxelles, les 70 000 manifestants de décembre 2000 à Nice, les 300 000 manifestants de mars 2002 à Barcelone ont placé la question sociale européenne au cœur des préoccupations syndicales.

Cependant, si la « société civile » semble avoir augmenté sa capacité de mobilisation, il est rapidement apparu que celle-ci ne constituait pas une entité cohérente. On y retrouve, en gros, quatre grandes tendances, qui ne sont certes pas étanches : la tendance syndicale « institutionnelle » (représentants syndicaux appartenant aux organisations membres de la CES) ; la tendance « associative » qui rassemble une constellation d'organisations non-gouvernementales (Greenpeace, Oxfam, ATD Quart-Monde, EAPN...) ; la tendance altermondialiste (Attac, Marches européennes, Observatoire de la mondialisation, AC !, etc.) ; et la tendance radicale (anarchistes, groupes régionalistes et/ou nationalistes, indépendantistes, etc.).

Depuis 2005, les lignes de fracture entre ces tendances, et au sein de ces tendances, semblent s'être aiguisées, en particulier au sujet du projet de constitution européenne. Les revendications à ce propos ont reflété des divergences d'analyses et de positions qui, par ailleurs, se rencontrent couramment dans l'opinion publique en général. Mais ceci marquerait-il la fin des grandes euromanifestations ?

Mentionnons enfin que l'organisation de grandes manifestations européennes est lourde et onéreuse. Les coûts de déplacement par autocars, trains, avions sont importants. Or depuis fin 2003, toutes les réunions du Conseil européen se tiennent à Bruxelles (et non plus de manière décentralisée comme auparavant). Or ce sont les organisations syndicales du pays d'accueil qui prennent en charge la plus grande partie de l'organisation des actions (accueil, bus, transport, nuitée, etc.), ce qui nécessite la mise à disposition de plusieurs personnes à temps plein durant plusieurs semaines.

(1) S. Clauwaert, « L'action collective et la grève de solidarité au niveau international/transnational », Working

paper 2002.01.01., ETUI.

Quelques grands moments de la mobilisation sociale européenne

OCTOBRE 1989 : 17.000 MANIFESTANTS À BRUXELLES

Le 16 et 17 octobre 1989, la Confédération européenne des syndicats rassemble près d'Ostende quelque 800 délégués syndicaux, issus de la plupart des confédérations affiliées, à l'occasion d'une conférence consacrée aux comités d'entreprise européens et à la représentation des travailleurs dans les multinationales. A l'issue de cette rencontre, une manifestation est organisée au Parc du Cinquantenaire (Bruxelles). Celle-ci parviendra à réunir 17.000 personnes venues de toute l'Europe pour manifester en faveur d'une Europe sociale. Cette mobilisation constituera le point de départ des grandes actions syndicales européennes.

AVRIL 1993 : 150 MOBILISATIONS DÉCENTRALISÉES

Le 2 avril 1993 est organisée une Journée d'action syndicale. Il s'agit d'une mobilisation décentralisée. Manifestations, appels à la grève, arrêts de travail, meetings publics, assemblées de délégués d'entreprise : chaque pays, chaque organisation adopte son propre modèle de mobilisation. Parallèlement, la CES organise deux « rendez-vous » transnationaux : l'un à Maastricht, conjointement avec les adhérents belges, hollandais et allemands, l'autre à Bruxelles, avec les organisations syndicales belges et l'Union syndicale des fonctionnaires des institutions européennes. Au total, 150 initiatives sont organisées dans le cadre de cette journée d'action. La CES estime qu'un million de travailleurs y ont participé.

JUIN 1997 : RENAULT-VILVORDE

L'année 1997 est particulièrement importante en matière de mobilisation sociale, et cela d'un triple point de vue : l'affaire Renault-Vilvorde, l'organisation par les organisations non gouvernementales des Marches européennes pour l'emploi, et la manifestation de la CES à Luxembourg. Fin février 1997, la fermeture du site belge de Renault Vilvorde

provoque la stupeur des autorités politiques et suscite une importante manifestation syndicale à Bruxelles le 16 mars. 70.000 personnes, y participent dont des délégations syndicales françaises, néerlandaises, luxembourgeoises. La presse parle alors d'une première « euro-marche pour l'emploi ».

Parallèlement à cette action, une mobilisation sociale d'envergure se met en branle dans la perspective du Conseil européen d'Amsterdam. Les initiateurs des « Marches européennes pour l'emploi » sont issus du monde des organisations non gouvernementales. De son côté, la CES prépare une Journée européenne d'action pour le 28 mai. Voulant rééditer la mobilisation décentralisée du 2 avril 1993, la CES lance un appel à l'action qui sera entendu dans de très nombreux pays européens. L'ensemble des actions mobilisera, selon les estimations de la CES, un million de travailleurs. Ces journées culmineront à Luxembourg, le 20 novembre 1997, à l'occasion du Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi. Quelque 30.000 manifestants « antichômage », syndicalistes et militants associatifs y participent, en provenance principalement de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Italie.

JUIN 2000 : PORTO

À l'occasion du Conseil européen de Feira (près de Porto), les organisations syndicales portugaises et la CES appellent à une mobilisation le 19 juin 2000. Entre 40 et 50.000 syndicalistes portugais, italiens, grecs, espagnols, français, belges participent à cette action. La présence importante des pays du sud de l'Europe et l'absence de l'Allemagne sont soulignées par les observateurs, ainsi que la présence de syndicats polonais et slovènes – Solidarnosc avait affrété deux bus pour l'occasion.

DÉCEMBRE 2000 : NICE

La CES, les organisations syndicales françaises ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales décident d'organiser

une nouvelle mobilisation à l'occasion du Conseil européen de Nice (décembre 2000) afin de faire pression sur le Quinze au sujet de la Charte des droits fondamentaux. La manifestation de Nice va mobiliser un nombre record de militants. Plus de 70.000 personnes, dont environ un tiers venant de l'étranger, répondront présents. Cependant, Nice met également en évidence les divergences entre participants en ce qui concerne les revendications exprimées.

17 MAI 2001 : Des organisations syndicales de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne et du Portugal, ainsi que la CES organisent une euromanifestation à Londres en protestation au plan de restructuration dévoilé en mars par l'entreprise Marks&Spencer sans information ni consultation préalable des représentants des travailleurs.

21 SEPTEMBRE 2001 : Une euromanifestation est organisée à Liège par la CES durant la réunion des quinze ministres de l'Économie et des Finances de l'UE. Les revendications portent sur une meilleure coordination des politiques économiques afin d'atteindre le plein emploi dans l'Union.

19 OCTOBRE 2001 : Une euromanifestation est organisée à Gand à l'initiative des principaux syndicats belges et de la CES. Une « Déclaration sociale de Gand » intitulée « *Construire l'Europe des solidarités* » contenant 15 revendications syndicales y est rendue publique.

13 DÉCEMBRE 2001 : Une euromanifestation est organisée à Bruxelles par la CES et les principales organisations syndicales belges à l'occasion du Conseil européen de Laeken. Elle rassemble près de 100.000 personnes.

14 MARS 2002 : À Barcelone, quelque 300 000 manifestants se réunissent à l'appel de la CES et exigent une Europe citoyenne et plus sociale.

19 MARS 2005 : à Bruxelles, ce sont 75 000 militants et syndicalistes qui répondent à l'appel de la CES pour afficher leur refus de la directive Bolkestein. Pour la première fois, des syndicalistes des pays d'Europe centrale et orientale sont largement représentés.

Fiches d'information réalisées pour la Formation-Education-Culture (FEC : info@fecasbl.be) par l'Observatoire social européen avec le soutien financier de la Commission européenne et de la Communauté française. Ces fiches sont destinées à servir de support aux formations de la FEC et peuvent être reproduites dans ce but exclusif. Leur adaptation ou traduction n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'auteur (info@ose.be) et moyennant citation complète de la source.